

**Compte rendu  
de la réunion du Bureau métropolitain  
du lundi 15 janvier 2018**

Le lundi 15 janvier 2018, s'est réuni à 20 heures 30, dans la salle Jean Germain de Tours Métropole Val de Loire, le Bureau métropolitain, dûment convoqué par Philippe BRIAND, Président de la Métropole, le mardi 09 janvier 2018.

Nombre de membres présents : 25  
Nombre de membres en exercice : 25

**Etaient présents:**

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Philippe CLEMOT, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Thibault COULON.

**Absent(s) excusé(s) :** Néant.

---

**B 18/01/01 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROGRAMME FISAC  
D'AGGLOMERATION 3EME TRANCHE - SOUTIEN AUX ANIMATIONS COMMERCIALES -  
APPROBATION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS FINANCIERES AVEC LES  
UNIONS COMMERCIALES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention financière avec l'Association des vitrines de Tours,
- **APPROUVE** l'avenant à la convention financière avec l'Union des commerçants, artisans et professions libérales de Chambray-Lès-Tours,
- **APPROUVE** l'avenant à la convention financière avec l'Union des commerçants, artisans et professions libérales de Velpreau (ACAV37),
- **APPROUVE** l'avenant à la convention financière avec l'Union des commerçants, artisans et professions libérales de Saint-Avertin,
- **APPROUVE** la convention financière avec l'Union du Commerce et de l'Artisanat Jocondien,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer ces conventions financières et toute pièce en exécution de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

---

**B 18/01/02–SPORT - SPORT HAUT NIVEAU - ATTRIBUTIONS D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TOURS VOLLEY BALL.**

---

**Rapporteur :** Madame BEAUFILS, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** au Tours Volley Ball une subvention exceptionnelle de 200.000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer l'avenant à la convention qui, selon les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application en date du 6 juin 2001, doit être conclu avec l'association qui bénéficie d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000 €.

**Vote à l'unanimité**

---

**B 18/01/03–HABITAT - FONDS DE SOUTIEN AUX OPERATIONS D'AMENAGEMENT - ZAC DU QUARTIER SUD DE JOUE-LES-TOURS.**

---

**Rapporteur :** Madame SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de rendre l'opération de la ZAC du quartier Sud de Joué-lès-Tours éligible au fonds de soutien des opérations d'aménagement de Tours Métropole Val de Loire à hauteur de 900 000 €.

**Vote à l'unanimité**

---

**B 18/01/04–HABITAT - CONVENTION 2018-2019 DE DISTRIBUTION DU PRET IMM0% DE LA METROPOLE DE TOURS.**

---

**Rapporteur :** Madame SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire le prêt Imm0% de Tours Métropole Val de Loire jusqu'au 31 décembre 2019,
- **AUTORISE** le Président ou la vice-présidente déléguée à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du prêt Imm0%,
- **DIT** que les crédits correspondant à la mise en œuvre du prêt Imm0% sont prévus au budget primitif 2018 et suivants.

**Vote à l'unanimité**

---

**B 18/01/05–ENVIRONNEMENT - PRESTATION DE BALAYAGE MECANIQUE SUR LES COMMUNES DE LA METROPOLE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GALLIOT, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Saint-Pierre-des-Corps, Berthenay, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Avertin, Savonnières, Rochecorbon, Parçay-Meslay, Notre-Dame-d'Oé, Mettray, la Riche, la Membrolle-sur-Choisille, Fondettes, Ballan-Miré, Luynes, Druye et Tours Métropole Val de Loire concernant le balayage mécanique.

- **ADOpte** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,

- **PRECISE** que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, Tours Métropole Val de Loire, en application des dispositions des articles 25, 65 et suivants du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 101 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ladite convention.

**Vote à l'unanimité**

---

**B 18/01/06–ENVIRONNEMENT - ACQUISITION D'UNE PARCELLE BATIE SISE RUE NICOLAS APPERT A JOUE LES TOURS.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GALLIOT, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir auprès de la SCI CREA IMMO, représentée par Monsieur Jérôme GUIGNON, la parcelle bâtie AH 816, sise 6 rue Nicolas Appert, à Joué-lès-Tours d'une superficie totale d'environ 1 500 m<sup>2</sup>, avec un bâti de 543 m<sup>2</sup> environ, au prix net vendeur de 240 000,00 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

---

**B 18/01/07–DEVELOPPEMENT DURABLE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE LES ILES NOIRES SUR LA COMMUNE DE LA RICHE AUPRES DE L'INDIVISION BOUTET.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GALLIOT, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle AK 27, d'une superficie d'environ 697 m<sup>2</sup>, sise 27 chemin de Gévrioux, aux Iles Noires à la Riche, au prix net vendeur de 30.000 € (trente mille euros) auprès de l'indivision Boutet :

Mme Boutet Nadia, M. Boutet Henri, Mme Boutet Sylvie, M. Boutet Emile, M. Boutet Michel et M. Boutet Jacques.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

---

**B 18/01/08–MOBILITES - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS.**

---

**Rapporteur** : Monsieur AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention cadre de l'observatoire régional des transports,
- **AUTORISE** le Président ou le vice-président délégué à signer ledit avenant.

**Vote à l'unanimité**



**Le Directeur Général des Services,**

**Frédéric BAUDIN-CULLIERE**